



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Formation à la PJJ : un enjeu essentiel !

Depuis la rentrée 2020, nous sommes particulièrement inquiet.e.s pour la formation à la PJJ.

Les éducateur.trice.s et directeur.trice.s entré.e.s en formation au mois de mars 2020 pour une formation raccourcie à 18 mois ont connu le confinement quelques jours plus tard. Leur formation a bien sûr pâti des adaptations immédiates, réfléchies mais forcément insatisfaisantes mises en place : enseignement à distance, stages dans des structures touchées par les mesures de confinement, modification des emplois du temps, des évaluations...

Comme pour les étudiant.e.s, l'incertitude a généré beaucoup de doutes, d'anxiétés et de souffrance par rapport à la privation de liens relationnels. Dans ce contexte, le SNPES-PJJ/FSU a toujours défendu, en lien avec la section stagiaires, des conditions de formation satisfaisantes pour l'ensemble des professionnel.le.s de la PJJ.

Nous avons lors de chaque instance déploré les effets de la crise sanitaire et les empêchements à la réunion de l'ensemble des éducateur.trice.s de la FSE 2020-21. Les regroupements en P.T.F. ne peuvent, à eux seuls, favoriser la construction d'une appartenance à une promotion, à une institution et des dynamiques collectives de réflexion et de solidarité.

Nous regrettons qu'aucun travail d'évaluation inter-services sur les effets de la crise sur la promotion et sur les organisations/modalités à envisager n'ait été effectué par l'ENPJJ, malgré les propositions de personnels de l'ENPJJ.

Cette absence d'élaboration collective a engendré des incompréhensions quant au déroulement d'une formation malmenée. Les personnels de l'ENPJJ ont eu le sentiment de travailler sans cadre de référence clair et, en dépit de leur investissement, les stagiaires ont ressenti une différenciation des enseignements prodigués en PTF, nuisant à l'équité et à la cohésion des contenus de formation.

Nous entendons les fortes inquiétudes de nos futur.e.s collègues et ne pouvons ignorer leurs revendications de davantage de collectif et d'équité. La crise sanitaire a eu pour effet de fractionner les temps de formation et de stage et de réduire le temps dédié aux apprentissages. La formation qui a dû s'adapter de façon précipitée aux nouvelles modalités n'a pu fournir qu'un contenu « en mode dégradé ». Malgré la mobilisation des formateur.trice.s, les stagiaires en formation ont ressenti un manque d'étayage suffisant.

N'ayant jamais obtenu de réponses à nos revendications, au-delà de l'obligation d'adopter des mesures sanitaires raisonnables, le secrétariat national du SNPES-PJJ/FSU a sollicité une audience et accompagné une délégation de représentant.e.s de la section stagiaire lors de celle-ci en présence de l'administration centrale et de l'ENPJJ.

Nous avons surtout dénoncé la manière dont cette promotion a été traitée :

- après avoir signé un premier avenant de formation leur accordant le même nombre de jours de congés que les professionnel.le.s de la PJJ, 21 jours de congés leur sont supprimés, pour prendre en compte la demande de la Direction Générale de l'administration et de la Fonction Publique d'aligner les formations statutaires de la PJJ sur le régime des autres formations de la Fonction Publique. La suppression de 21 journées de congés à leur entrée en formation est particulièrement inique et injustifiée : nous soutenons la revendication des professionnel.le.s en formation de retrouver le même droit à congés que l'ensemble des personnels de la PJJ.

- pendant plusieurs mois, l'ENPJJ a fait peser sur les stagiaires la menace d'un report de titularisation de 6 mois pour intégrer l'ensemble des enseignements qui n'avaient pu être dispensés. Il a fallu attendre le 24 janvier et un positionnement clair de la direction de la P.J.J. pour obtenir la certitude d'une titularisation des FSE et FSD au premier septembre puisque « les directeur.trice.s de PTF n'ont fait état d'aucune alerte majeure dans les niveaux d'apprentissage ». Or, il s'avère que des formateurs de PTF ont bien alerté à ce sujet à l'automne 2020. Ainsi, sur quelle évaluation se base la direction de la PJJ pour argumenter sa position ?

- Moins d'un tiers des éducateur.trice.s en formation a pu bénéficier d'une inscription en licence professionnelle. Pour des raisons financières, celles et ceux qui étaient titulaires d'une licence ou d'un diplôme d'éducateur.trice. spécialisé.e sont privé.e.s de la possibilité d'obtenir cette licence. Le SNPES-PJJ/FSU s'oppose à ce que des questions financières empêchent la réalisation de projets professionnels et la validation de nouvelles qualifications.

- Alors que La DPJJ avait soumis au vote du CTC une nouvelle formation statutaire constituée de 18 mois en site central, puis 4 mois de formation d'adaptation à l'emploi et 2 mois de formation continuée, la directrice des ressources humaines a déroulé la nouvelle mouture d'une formation réduite à 18 mois et 2 mois de formation individualisée en fonction des besoins de chacun.e. Les 4 derniers mois ne seront dispensés qu'aux stagiaires identifié.e.s comme ayant des lacunes. Nous estimons que l'entièreté de la promotion est flouée. Nous avons bien prévenu que dès lors que la durée de la formation à l'école serait réduite à 18 mois, jamais les professionnel.le.s nouvellement titularisé.e.s ne bénéficieraient de deux années d'apprentissage. Le SNPES-PJJ/FSU défend toujours une formation intégrative en alternance de deux années complètes.

- De plus en plus de lieux de stage ne sont pas en mesure d'accueillir les stagiaires de façon satisfaisante, tant il est difficile pour les tuteur.trice.s de supporter cette charge de travail supplémentaire et parce que les modalités de fonctionnement de certaines structures n'offrent pas des conditions d'apprentissage satisfaisantes. Nous avons demandé une exigence plus importante de l'ENPJJ et de l'AC pour sélectionner les lieux de stage et surtout que les stagiaires qui dénoncent des violences institutionnelles bénéficient d'une protection inconditionnelle. L'AC nous a assurés que les « lanceurs d'alerte » étaient pris au sérieux. Nous demandons également que soit créée une vraie reconnaissance de la fonction tutorale.

Concernant les formations statutaires, le SNPES-PJJ/FSU revendique :

- **Une véritable formation intégrative en deux ans**

- **Le retour à 53 jours de congés annuels pour les stagiaires comme c'est le cas pour l'ensemble des professionnel.le.s de la PJJ**

- **Une décharge de 20 % en milieu ouvert et d'un service par semaine pour les nouveaux.velles titularisé.e.s pendant le temps que durera leur formation d'adaptation. Aucun argument de nécessité de service ne devrait leur être opposé.**

- **l'inscription en licence professionnelle pour l'ensemble des stagiaires qui le souhaitent et l'établissement d'une convention pour une équivalence Master 1**
- **une sélection plus pertinente des lieux de stage qui permette le développement des apprentissages.**

La situation des formateur.trice.s est également complexe. Il a été demandé à ces professionnel.le.s de faire face à la situation et de mettre en place un enseignement par visio qui a nécessité des capacités de créativité et d'adaptation certaines. Nous déplorons que la charge de travail supplémentaire et l'état de fatigue liés à la préparation et l'animation de cours en distanciel ne soient pris en compte par l'ENPJJ. L'école a en effet multiplié les injonctions paradoxales et les consignes en urgence. L'absence d'écoute aux propositions d'évaluation collective, de discussion quant à ce nouveau format pédagogique et d'anticipation depuis l'été 2020 tend considérablement les relations à l'ENPJJ. Une fracture s'est opérée entre les personnels concourant à la formation et la chaîne hiérarchique.

Avec une acuité renforcée par la crise COVID, le manque de préparation autour de la mise en place de la réforme de la formation est flagrant. Trop souvent, les équipes des PTF et du site central ont l'impression d'avoir accès trop tard à des documents de cadrages finalisés en retard et rédigés sans tenir compte de l'avis des formateurs.trice.s. Contraints de les retravailler dans l'urgence pour que ces documents soient opérationnels, contraints de les assumer auprès des stagiaires et des terrains de stage, les formateurs.trice.s. s'épuisent et ressentent une perte de sens. La préparation de l'arrivée de la FSE 21/22, le 01 mars prochain souffre des mêmes maux, l'ENPJJ ayant été sourde aux propositions de ses personnels à une mise au travail plus anticipée.

Après le déconfinement, au lieu de valoriser leur implication et leur réactivité, l'administration a ravalé les formateur.trice.s au rang de simple exécutant.e.s en les chargeant d'organiser la formation autour des nouvelles orientations de la PJJ : CJPM et bloc peine, tout en s'assurant de leur « loyauté ».

Nous nous inquiétons également fortement du devenir de la formation continue. Certains P.T.F ont dû revoir à la baisse leur offre de stages à destination des personnels. Le SNPES-PJJ/FSU a toujours défendu la possibilité pour chacun.e de se former et la formation comme un pas de côté, un espace de respiration et non comme une transmission de consignes de l'administration centrale. Nous revendiquons pour les formateur.trice.s une autonomie pédagogique dans le contenu et la forme des sessions qu'ils et elles animent dans le respect du programme de l'ENPJJ.

En ce qui concerne les formations d'adaptation aux nouvelles orientations (CJPM, bloc peine, Parcours...), nous revendiquons pour l'école la possibilité d'une analyse critique sur les contenus enseignés.

Le SNPES-PJJ/FSU revendique que les formateur.trice.s

- **puissent retrouver leur pouvoir d'agir**
- **bénéficient d'un cadre de travail clair et solide**
- **voient reconnues leur charge de travail et la reconnaissance de leurs compétences**

Le SNPES-PJJ/FSU demande la création par l'ENPJJ de groupes de travail et de réflexion pour les formateur.trice.s. sur les questions fondamentales d'accompagnement pédagogique, sans présence hiérarchique.